

Séance du 28 mars 2006

Approbation du compte de gestion 2005

Le compte établi par le Receveur Municipal pour l'année 2005 est approuvé.

Compte administratif 2005

Ce compte fait ressortir un excédent de fonctionnement de 425'564,42 € et un excédent d'investissement de 159'823,70 €. Une somme de 307'230,61 € est affectée à la réserve.

Budget primitif 2006

Les taux des 4 contributions directes seront augmentés de 1.50%

Désignation de représentants au sein du C.L.G.T.

M. Walter Luthi sera le délégué titulaire de la commune auprès du Groupement Local de Coopération Transfrontalière pour l'exploitation du Téléphérique du Salève et Mlle Muriel Bar sera déléguée suppléante.

Contrat collectif de prévoyance « Maintien de salaire »

La commune participera, à hauteur du quart, aux cotisations de son personnel dans ce contrat collectif.

Action en justice concernant une construction non autorisée

M. le Maire se constituera partie civile et demandera au Tribunal Correctionnel de Thonon-les-Bains de prononcer la démolition d'une construction située en zone ND.

Acquisition d'une parcelle pour constituer une réserve foncière

En vue de la construction future d'un groupe scolaire, le conseil décide, par 14 voix pour et 1 abstention, de négocier, avec un particulier qui propose un prix de 35 € le m², l'achat d'une parcelle d'environ 12'000 m² au lieu-dit « Thévelet », actuellement en zone NC.